

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD861

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 38 BIS AA

À l'alinéa 7, après le mot : « saisir »,

substituer aux mots :

« l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières »,

les mots :

« l'Autorité de régulation des transports ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise à jour du nom de l'Arafer en Autorité de régulation des transports à partir du 1^{er} octobre 2019.